BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 949

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

753 826 833 RCS Angers.
SCI D'AVIAU.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : Le Bois Montbourcher, 49220 Chambellay.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : O CENTRE la forme : SARL l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Le Bois Montbourcher 49220 Chambellay. le montant du capital : 16 374€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 484 841 374 RCS ANGERS Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : SCI D'AVIAU Forme : SCI l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Le Bois Montbourcher 49220 Chambellay. le montant du capital : 2 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 753 826 833 RCS ANGERS L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 442 535,98 € passif : 161 779,97 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange des droits sociaux est de 123,50 parts sociales de la société absorbée pour 1 par sociale nouvelle de la société absorbante. La société absorbante devra en conséquence procéder à une augmentation de son capital d'un montant de 2 470€ par création de 24700 parts nouvelles de 0,10€ chacune de valeur nominale. Le montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur réelle des biens et droits apportés par la société absorbée soit 180 756€ et le montant nominal de l'augmentation du capital de la société absorbante soit 2 470€ constituera une prime de fusion d'un montant de 178 194,24€. La date du projet commun de fusion : 4 novembre 2022 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 7 novembre 2022 au RCS d'Angers. Pour la société Absorbante le 7 novembre 2022 au RCS d'Angers..